

## Condamné pour un double accident mortel à Carling, Total fait appel

by Usine Nouvelle - mardi, juin 14, 2016

<http://correspondances.fr/condamne-pour-un-double-accident-mortel-total-fait-appel/>

Ce lundi 13 juin 2016, le tribunal de Sarreguemines a reconnu la culpabilité de Total Petrochemichals et du directeur de l'usine chimique Total de Carling dans le décès de deux ouvriers lors de l'explosion du vapocraqueur 1 le 15 juillet 2009. Sitôt connue la décision, Total a annoncé son intention de faire appel des condamnations à 200 000 euros d'amende pour la société et à un an de prison avec sursis assortis d'une amende de 20 000 euros pour le directeur du site.

Les familles de Maximilien Lemerre (21 ans) et de Jérôme Griffoul (28 ans), qui ont attendu durant sept ans le verdict du tribunal de Sarreguemines suite au décès de leurs proches dans l'explosion survenue le 15 juillet 2009 dans le vapocraqueur 1 de la plate-forme chimique de Total Petrochemicals France (TPF), devront encore patienter : sitôt connue la condamnation à 200 000 euros d'amende pour TPF et à un an de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende pour Claude Lebeau, directeur de l'usine, le groupe pétrolier a annoncé son intention de faire appel. Le dossier devrait donc revenir devant la justice au cours des 12 prochains mois.

Au cours du procès pour « *homicide involontaire dans le cadre du travail et blessures involontaires* » qui s'est déroulé du 29 février au 4 mars dernier 2016, l'accusation a pointé un équipement de sécurité défaillant, des consignes imprécises, le choix d'opérateurs insuffisamment formés et une fausse manœuvre - la désactivation d'un détecteur de flammes. Le procureur a requis une amende de 200 000 euros à l'encontre de Total Petrochemicals (TPF) et deux ans de prison avec sursis et 40 000 euros d'amende pour Claude Lebeau, alors directeur du site.

Le groupe pétrolier a pour sa part soutenu que les deux ouvriers n'avaient pas respecté les consignes de sécurité en allumant inopinément l'allume-gaz dans le four du surchauffeur après ouverture des vannes. Les syndicats dénonçaient la vétusté de l'installation, qui a été mise à l'arrêt en 2013.